



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

SÉANCE DU 13 MARS 2025

Présents : Patrice PRIMAULT, Sylvain BLONDON, Ingrid JENNY, Favie LIZÉ, Stéphanie BRUN, Lionel PRICAZ, Guillaume CLERC, Joachim LACROIX, Pierre CHRISTEN, Barbara JUSTON, Bruno MOUCHE, Isabelle PAN.

Absent : Christine SALLANSONNET, Adrien BILLET.

Procurations : Antoine SEDZE (Sylvain BLONDON).

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Quorum : 8

Stéphanie BRUN est nommée Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Délibérations :**

* n° 2025/03/01 : **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Le CFU est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaire, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 1 197 613.71 euros en recettes et -908 717.90 euros en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent +744 324.66 euros en recettes et -528 241.24 euros en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 216 083.42 euros.

Les réalisations de la section d'investissement sont de +453 289.05 euros en recette et -380 476.66 euros en dépenses soit un résultat excédentaire de + 72 812.39 euros.

Section	Titres émis (en €)	Mandat émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	+1 197 613.71	-908 717.90	+288 895.81
Fonctionnement	+744 324.66	-528 241.24	+216 083.42
Investissement	+453 289.05	-380 476.66	+72 812.39

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+444 152.52 euros), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 620 431.02 euros

Section	Résultat de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé	Résultats de clôture (en €)
Total	+288 895.81	444 152.52	+620 431.02	+620 431.02
Fonctionnement	+216 083.42	+556 769.83	+660 235.94	+660 235.94
Investissement	+72 812.39	-112 617.31	-39 804.92	-39 804.92

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

11 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- Donne acte de la présentation du CFU 2024 pour le budget principal.
- Arrête, pour l'année 2024, le CFU ainsi : Résultat de l'exercice à +288 895.81 euros, le résultat de clôture à +620 431.02 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024.

• **Informations et questions diverses :**

- **Présentation d'un projet de budget**

Intervention de Patrice PRIMAULT

• **Arborescence changement de gérant**

Patrice PRIMAULT informe qu'il a reçu une résiliation du bail commercial lié au restaurant géré par Loïc et Jennifer DELETRAZ. Ces derniers ont trouvé un repreneur à qui ils envisagent de céder le fonds de commerce. Il est rappelé que nous devons donner un avis sur ce nouveau gérant, en veillant à ce qu'il respecte les critères définis lors de l'installation de M. et Mme DELETRAZ. Toutefois, le contrat signé à l'époque ne précise pas que nous avons l'obligation d'accepter le nouvel exploitant.

• **Colombarium**

Le colombarium du cimetière dispose actuellement de seulement 4 places, dont 3 sont déjà occupées. Une demande a été reçue pour l'achat de 2 places supplémentaires. Il est suggéré de consulter des entreprises spécialisées pour envisager la construction d'un nouveau colombarium.



- **Eclairage Noel**

Bruno MOUCHE rapporte avoir pris contact avec des entreprises spécialisées lors du salon des Maires à Paris concernant les décorations de Noël. Il souhaite savoir si le projet discuté à l'époque est toujours d'actualité afin de pouvoir répondre de manière précise aux propositions commerciales reçues.

- **Chemin Champs Véron**

M. Franck BOCQUET a adressé une lettre demandant l'acquisition d'un chemin situé près de sa propriété, ainsi que le déclassement de ce chemin qui n'est plus utilisé. Le tracé n'est plus visible sur le terrain, seule une trace figure sur le plan cadastral. Les conseillers s'interrogent sur l'accès aux terrains situés à l'extrémité du chemin. Bien que des vues aériennes montrent un passage en aval, des questions demeurent en cas de changement d'exploitant.

- **Projet travaux AEP LA TROSSAZ :**

Les travaux seront réalisés par la CCPC, avec en parallèle la consolidation du dispositif de défense incendie pour la zone. Suite à une rencontre avec le SDIS, il a été décidé d'ajouter deux bornes incendie pour répondre aux normes. L'une serait située en face de la propriété AUBERT, l'autre nécessiterait un déplacement pour se rapprocher de la maison BARAT. La recherche d'un emplacement pour ces bornes se fera sur le hameau de Champs Véron, et il semble que l'emplacement le plus approprié pourrait être sur le chemin actuellement non utilisé.

- **Jumelage 21 juin avec Cercié en Beaujolais :**

Lionel PRICAZ relance à nouveau les conseillers afin de savoir qui souhaite faire le voyage du 21 juin. L'hôtel doit être réservé rapidement.

- **Cerfeuille :**

Ingrid JENNY informe le conseil municipal que le prochain CERFEUILLE devra sortir au plus tard au mois d'août 2025, invite les conseillers à prendre en photo la commune pour alimenter le journal.

Fin de la séance à 21h15.

Le Maire
Patrice PRIMAULT



Le secrétaire
Stephanie Brun

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Stephanie Brun", is written below the printed name of the secretary.